



FORMULAIRE DE DECLARATION DU RISQUE PROTECTION JURIDIQUE DES ENTREPRISES

Conformément à l'art 27 de la loi du 06 /01/78 N° 78.17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le proposant peut demander à l'assureur, communication, rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la société. - A chaque question nécessitant une réponse **OUI ou NON** merci de cocher la case correspondante **CE FORMULAIRE NE PEUT ETRE EXPLOITE QUE DANS LA MESURE OU TOUTES LES QUESTIONS RECOIVENT UNE REPONSE.**

Courtier :	IDENTIFICATION DU PROPOSANT (sera le preneur d'assurance si le contrat est souscrit)
	Nom ou raison sociale (fournir un extrait Kbis) : Adresse

ACTIVITE : .CODE NAF : Libellé :

CHIFFRE D'AFFAIRES (exercice N-1) Nombre de salariés de l'entreprise

FORMULE D'ASSURANCE SOUHAITEE (voir annexe ci-jointe)
 PREMIUM OPTIMUM

MONTANTS DE PRISE EN CHARGE DES GARANTIES CONTRACTUELLES SOUHAITES (voir annexe ci-jointe) : MONTANTS DE BASE MONTANTS DOUBLES

ANTECEDENTS DU RISQUE :

Si des sinistres ont été déclarés compléter le tableau ci-dessous :

Année	Montant des sinistres réglés ou en suspens	Nature et circonstances

Mesures prises pour éviter le renouvellement de Sinistres de même nature OUI NON si oui, lesquelles ?

autres événements ou circonstances pouvant donner lieu dans l'avenir à la mise en jeu de l'éventuel contrat ?
OUI NON Si oui, fournir les détails

SITUATION D'ASSURANCE

Etiez-vous titulaire d'un contrat de même nature ayant fait l'objet, de la part du précédent assureur, d'une résiliation au cours des 12 derniers mois :

. pour sinistre OUI NON
. pour non paiement de prime OUI NON

Assureur actuel : nom - N° de contrat :

Motifs du changement d'assureur :

Le proposant déclare qu'il n'a pas souscrit pour la même période un autre contrat d'assurances garantissant le même risque.

Dans le cas contraire préciser la nature et montant des garanties souscrites :

Autres contrats sur lesquels ALBINGIA est intéressé :

Nous vous remercions du soin apporté à remplir ce formulaire et à le compléter suivant vos propres besoins. Vous certifiez exactes les déclarations du présent formulaire qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurance et reconnaissez avoir connaissance du texte des art. L. 113.8 et L.113.9 du Code des Assurances. Vous vous engagez à nous déclarer tout élément susceptible de modifier notre appréciation du risque et qui surviendrait postérieurement à la remise du présent formulaire, notamment tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties de l'éventuel contrat.

Fait à
Signature du Courtier, apporteur de l'affaire :

Le
Faites précéder la signature de «Lu et Approuvé»
et apposer le cachet du proposant

**ANNEXE FORMULE D'ASSURANCE SOUHAITEE**

PREMIUM	
Protection pénale de la personne morale	Défense devant les tribunaux répressifs pour des infractions à la législation ou à la réglementation. Recours contre le responsable lorsque l'entreprise est victime par ricochet du préjudice subi par un dirigeant.
Protection pénale et disciplinaire des personnes physiques	Défense devant les tribunaux répressifs du chef d'entreprise, personne physique ou, s'il s'agit d'une personne morale, de ses dirigeants ou préposés titulaires de délégations. Recours lorsqu'ils sont victimes d'injures, diffamation, dénigrement ou dommages corporels.
Complément d'assurance	Complément « Défense Recours des garanties d'assurance de responsabilité » lorsque la garantie n'est pas acquise.
Protection sociale	Conflit avec l'URSSAF, la CPAM, les ASSEDIC, la médecine du travail, l'inspection du travail ou un organisme similaire. Assistance au soutien du DUER à l'occasion d'un accident du travail.
Protection prud'homale	Conflit individuel du travail.
Protection commerciale	Litige avec : - les clients, les fournisseurs, - un concurrent.
Protection patrimoniale	Protection des biens constituant le patrimoine professionnel (locaux, matériels, prestataires de services...)
Protection administrative	Litige avec les services publics et les collectivités territoriales.
Protection fiscale	Contestation judiciaire d'un redressement fiscal.

OU

OPTIMUM = Garanties de PREMIUM + garanties complémentaires ci-dessous	
Recouvrement des créances	Pour les impayés supérieurs à 1000 €.
Transmission ou cession d'entreprise	Consultation en cas d'opposition au rachat ou à la cession de l'entreprise, en cas d'opposition à une acquisition ou à une cession de titres.
Assistance communication média	Consultation en cas de mise en cause publique et médiatisée de l'entreprise.
Accès aux aides publiques et aux fonds de revitalisation	Informations pour faciliter la recherche d'aides financières publiques et l'accès aux dispositifs de financements privés dits de revitalisation.

ANNEXE MONTANTS DE PRISE EN CHARGE CONTRACTUELLE 2009 SOUHAITES

	MONTANTS DE BASE		MONTANTS DOUBLES	
	En €HT	En €TTC	En €HT	En €TTC
• Consultation d'Expert	380,00 €	454,48 €	760,00 €	908,96 €
Démarches amiables :				
• Intervention amiable	120,00 €	143,52 €	240,00 €	287,04 €
• Protocole ou transaction	330,00 €	394,68 €	660,00 €	789,36 €
• Assistance préalable à toute procédure pénale	380,00 €	454,48 €	760,00 €	908,96 €
• Assistance à une instruction ou à une expertise				
• Expertise Amiable	1 070,00 €	1 279,72 €	2 140,00 €	2 559,44 €
• Démarche au Parquet (forfait)	140,00 €	167,44 €	280,00 €	334,88 €
• Médiation conventionnelle ou judiciaire, arbitrage	1 070,00 €	1 279,72 €	2 140,00 €	2 559,44 €
• Tribunal de Police	540,00 €	645,84 €	1 080,00 €	1 291,68 €
• Tribunal Correctionnel	860,00 €	1 028,56 €	1 720,00 €	2 057,12 €
• Commissions diverses	540,00 €	645,84 €	1 080,00 €	1 291,68 €
• Tribunal d'Instance	810,00 €	968,76 €	1 620,00 €	1 937,52 €
• Juridictions de Proximité				
• Tribunal de Grande Instance				
• Tribunal de Commerce				
• Tribunal Administratif				
• Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale				
• Tribunal Paritaire des Baux Ruraux				
• Autres juridictions	1 070,00 €	1 279,72 €	2 140,00 €	2 559,44 €
• Référé	650,00 €	777,40 €	1 300,00 €	1 554,80 €
• Référé d'heure à heure	810,00 €	968,76 €	1 620,00 €	1 937,52 €
• Conseil de Prud'hommes : Conciliation, Départage	540,00 €	645,84 €	1 080,00 €	1 291,68 €
• Conseil de Prud'hommes : Bureau de Jugement	810,00 €	968,76 €	1 620,00 €	1 937,52 €
• Ordonnance du Juge de la mise en état	650,00 €	777,40 €	1 300,00 €	1 554,80 €
• Ordonnance sur requête (forfait)	440,00 €	526,24 €	880,00 €	1 052,48 €
• Cour ou juridiction d'Appel	1 070,00 €	1 279,72 €	2 140,00 €	2 559,44 €
• Recours devant le premier Président de la Cour	540,00 €	645,84 €	1 080,00 €	1 291,68 €
• Cour de Cassation				
• Conseil d'Etat	1 820,00 €	2 176,72 €	3 640,00 €	4 353,44 €
• Cour d'Assises				
• Juridictions des Communautés Européennes				
• Juridictions Etrangères (U.E. – Andorre et de Monaco)	1 070,00 €	1 279,72 €	2 140,00 €	2 559,44 €
• Juge de l'exécution	650,00 €	777,40 €	1 300,00 €	1 554,80 €
PLAFONDS, FRANCHISE et SEUIL D'INTERVENTION (sauf dispositions particulières)				
	En €HT	En €TTC	En €HT	En €TTC
• Plafond maximum de prise en charge par litige: (Union Européenne, Principautés d'Andorre et de Monaco)	26 520,00 €	31 717,92 €	53 040,00 €	63 435,84 €
• Dont plafond pour : Démarches amiables	550,00 €	657,80 €	1 100,00 €	1 315,60 €
• Expertise Judiciaire	5 160,00 €	6 171,36 €	10 320,00 €	12 342,72 €
• Plafond maximum de prise en charge par litige fiscal (article 2.2.9)	2 660,00 €	3 181,36 €	5 320,00 €	6 362,72 €
• Plafond maximum de prise en charge par litige pour les pays autres que l'Union Européenne et les Principautés d'Andorre et de Monaco :	2 660,00 €	3 181,36 €	5 320,00 €	6 362,72 €
• Seuil d'intervention :	0 €	0 €	0 €	0 €
• Franchise :	0 €	0 €	0 €	0 €